



Est une preuve pour un enregistrement

Par **scoubidou**, le **29/09/2010** à **13:46**

Bonjour,rrnrpar simple curiosite j ai je met qq sous ecoute une personne qui est en tant accuses et moi dans la partie civile dont adversaire cette enregistrement est t elle fiable pour le presente devant un juge instruction ou une cours d assises pour de nouvel preuve merci d avances de vos conseils

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **14:04**

En fait, mettre sous écoute des gens sans leur consentement est un délit.rnça peut servir de commencement de preuves (voir l'affaire Bettencourt) mais ça peut aussi servir de preuve pour vous mettre en examen puis vous condamner pour ce délitrnVoir avec votre avocat